Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260609-2026_56-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-56 du 09.06.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 02 juin 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Monsieur COSPEREC Bernard, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Joël GAUTIER, Madame MICHALAK Rachel, Madame Christine ROBERT, Madame Clarisse CHEVRAY, Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Steven PEURON, Madame Solène LE MOUEL, Monsieur Guillaume POUHIN, Madame Géraldine LANGLO, Monsieur Thierry LE SAUX, Madame Sylvie DELPLANQUE et Monsieur Gilbert LE LAMER

Absences excusées :

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Aurélien AUDIC secrétaire de séance

CONSULTATION POUR UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-21 du 03 mars 2026, adoptant le budget primitif 2026 de la commune ;

Vu la consultation pour la souscription d'une ligne de trésorerie menée par la commune du 06 mai au 27 mai 2026 ;

Vu la réception de quatre offres sur quatre établissements bancaires consultés ;

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260609-2026_56-DE

Vu le rapport d'analyse des offres indiquant que l'offre la mieux-disante est celle de la Caisse d'épargne ;

Considérant la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie afin de permettre une meilleure maîtrise des flux financiers et un assouplissement des rythmes de paiement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ARTICLE 1 : DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'épargne une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant **: 150 000 €**
Durée **: 1 an**
Intérêts payables trimestriellement par débit d'office
Taux : **Taux ESTER + 0,68 %**
CNU : **0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen.**
Périodicité trimestrielle.
Frais de dossiers : **400 €**

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat relatif à cette ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 09 juin 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

Aurélien AUDIC **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 11 juin 2026
Transmis en Préfecture le 11 juin 2026